Rapport annuel

au 30 juin 2014

LBPAM RESPONSABLE ACTIONS ENVIRONNEMENT

Part «C»
Part «D»
Part «E»

FORME JURIDIQUE DE L'OPC
FCP de droit français

CLASSIFICATION
Actions internationales

Document public

LA BANQUE POSTALE

La Banque Postale Asset Management – 34, rue de la Fédération 75737 Paris Cedex 15

La Banque Postale Asset Management est une société de gestion agréée par l'AMF sous le n° 95015
SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 5 099 733 euros – 344 812 615 RCS Paris

labanquepostale-am.fr

Sommaire

RAPPORT DE GESTION

COMPTES ANNUELS

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

CERTIFICATION DU CONTRÔLEUR LÉGAL DES COMPTES

Informations réglementaires concernant l'OPC

Durant l'été 2014, la mise à jour du prospectus de votre FCP sera effectuée afin (i) de tenir compte des évolutions réglementaires liées à la Directive AIFM et (ii) de préciser l'élément comptable suivant : la possibilité d'utiliser le report sur les sommes distribuables, sans modification des modalités d'affectation des parts concernées.

Commentaire de gestion

Le début d'exercice sous revue a bénéficié d'un contexte particulièrement attractif pour les actions européennes et particulièrement les petites et moyennes capitalisations. Les marchés ont en effet bénéficié à la fois d'indicateurs macroéconomiques favorables (indices d'activité en zone euro) et d'un effet rattrapage ou de refuge en opposition aux zones émergentes affectées par les craintes sur l'inflexion de croissance. Après un bon début d'année, les marchés d'actions se sont infléchis à mesure que la crise en Ukraine prenait de l'ampleur. Globalement les résultats des entreprises se sont révélés conformes aux attentes et ont ainsi permis aux indices de terminer le premier trimestre sur une note très positive. Au-delà de la sensibilité à l'amélioration de la macroéconomie, les indices de petites capitalisations ont bénéficié de flux de capitaux générés par le lancement du PEA PME-ETI en France dans le cadre de la loi de finance 2014 adoptée fin décembre 2013. La bonne orientation des marchés a offert une fenêtre d'opportunité pour les nombreuses introductions en bourse qui ont alimenté le segment des petites et moyennes valeurs. Cette classe d'actif a enregistré ainsi une nette surperformance vis-à-vis des grandes valeurs. Le deuxième trimestre a montré un coup d'arrêt sur les marchés, marqué par quelques statistiques décevantes pour l'économie européenne. L'aggravation des tensions géopolitiques a été une source d'inquiétude. Dans ce contexte, les petites valeurs ont naturellement subit des prises de profits plus sensibles.

Les principaux contributeurs à la performance sur la période du 28/06/2013 au 30/06/2014 ont été Zumtobel, Johnson Matthey, Blue Solutions, Orège, Eurofins Scinetific, Erg, Wacker Chemie, Siemens, Albioma et Suez Environnement. À l'inverse, parmi les moins bons contributeurs à la performance sur la période se trouvent Vossloh, Sulzer, Plastic Omnium, Philips et Outotec.

En termes de gestion, nous avons continué de privilégier au sein du gisement d'investissement des valeurs présentant des perspectives de générations de cash-flow les plus robustes ou opérant sur des niches de marché présentant des potentiels de croissance attractifs.

En termes de mouvements, le flux de souscription nous a permis de renforcer nos positions en Zumtobel, VTG, Faiveley, Naturex (spécialiste des ingrédients naturels, le titre consolidant dans la perspective d'une année 2013 de structuration du groupe), ou encore Albioma. Albioma (anciennement Séchilienne Sidec) est un producteur indépendant d'électricité. Le groupe conçoit, réalise et exploite des centrales thermiques, solaires et éoliennes, et revend l'électricité produite via des PPA (contrats de vente d'électricité). Le groupe est présent dans les DOM et sur l'Ile Maurice, et détient quelques actifs éoliens en France métropolitaine. Depuis le second trimestre, le groupe se focalise sur le développement des activités de valorisation énergétique de la biomasse. Cette réorientation stratégique et l'implantation dans les DOM et sur l'île Maurice permettent une exposition aux risques ESG assez faible.

Le fonds a participé à plusieurs introductions en bourses, tout en étant sélectif. Nous avons ainsi entré en portefeuille en juillet 2013 la société Orège, spécialisée dans le traitement des effluents complexes et des boues. Elle combine des technologies validées, protégées et premières références industrielles (L'Oréal, Veolia) avec un pipeline commercial significatif. Orège propose une innovation de rupture, permettant à ses clients de réduire les volumes de boues et rendant possible leur valorisation, pour un moindre coût financier et environnemental. La taille modeste du groupe et sa présence principalement en France limitent les risques ESG. En gouvernance, la structure duale (directoire et conseil de surveillance) est plus protectrice des actionnaires minoritaires, même si on peut regretter l'existence de droits de vote double.

Enfin nous avons participé en octobre 2013 à l'introduction en bourse de Blue Solutions, le producteur de batteries du groupe Bolloré pour des applications mobiles et stationnaires, dont la plus avancée est l'auto-partage de véhicules électriques et qui sécurise les perspectives de montée en charge de la société. Le business model – location des batteries – et la diversité des usages attendus – de la voiture électrique au stockage de l'énergie renouvelable, en passant par l'apport d'énergie dans des régions isolées – rendent très intéressante la stratégie de Blue Solutions d'un point de vue environnemental. Le groupe semble relativement peu exposé aux risques environnementaux et sociaux, compte tenu d'implantations modestes, seulement en France et au Canada (3 usines pour environ 320 salariés). Un sujet d'interrogation concerne l'influence du groupe Bolloré, qui conserve 90 % du capital et qui ne fait pas preuve d'exemplarité en matière de gouvernance. La direction de Blue Solutions a cependant exprimé son intention de mettre en place une structure de gouvernance conforme au code Afep-Medef.

Dans le secteur de l'industrie nous avons entré en portefeuille Philips. Le travail important de restructuration en place depuis 2011 porte ses fruits au niveau opérationnel et va se poursuivre jusqu'en 2014. L'exposition au marché nord-américain est importante et les divisions imagerie médicale et éclairage devraient en bénéficier en 2014. D'un point de vue ESG, le positionnement de Philips vers la santé et l'éclairage de basse consommation est positif. Le groupe a par ailleurs établi des objectifs ambitieux de réduction des impacts environnementaux (programme Eco-Vision). Touchant un grand nombre de salariés, la restructuration semble avoir été menée dans le respect du dialogue social depuis 2011.

Nous avons également initié une position sur Plastic Omnium qui appartient au segment Efficacité Energétique. Parmi les équipementiers automobiles, le groupe bénéficie de l'amélioration progressive de la production européenne, de la croissance des programmes en Amérique du Nord et Chine et de son positionnement ciblant la réduction des émissions. Malgré les investissements soutenus, le groupe devrait être capable d'améliorer ses résultats grâce au fort levier opérationnel et à l'amélioration de la performance de l'activité Environnement. D'un point de vue ISR, Plastic Omnium présente un positionnement intéressant et engagé en général et en particulier concernant les produits à bénéfice environnemental fort (20 % des nouveaux lancements). L'équipementier cherche à améliorer ses performances environnementales dans ses process de production (utilisation de plastiques recyclé et biosourcés) et les données en termes de santé et sécurité sont dans les meilleures du secteur des équipementiers.

Enfin, nous avons racheté Saint-Gobain, exposé sur la thématique environnementale de l'efficience énergétique via ses activités d'isolation thermique, de rénovation, de solutions-produits contribuant à limiter les consommations énergétiques et un potentiel concernant les filtres à particules et les LED sur verre. Saint-Gobain est engagé sur l'écoconception et offre des standards de gouvernance appréciables. Nous restons cependant attentifs aux restructurations en cours. À l'inverse, la forte performance de Blue Solutions nous a conduits à alléger notre position. Enfin, nous avons soldé notre position en EDPR après la performance récente et le cours se rapprochant de notre objectif. Les risques concernant la réforme sur les énergies renouvelables en Espagne ne sont pas encore éliminés, ce qui demeure bloquant pour la vente d'une partie des parcs à CTG.

À l'inverse, parmi les sorties, nous avons vendu nos lignes Imtech et A2A en début de période. Nous avons également sorti notre position en Groupe Eurotunnel, compte tenu de l'atteinte de notre objectif de cours. Nous avons pris des profits sur EDP Renovaveis, inquiets de l'impact négatif des nouveaux tarifs en Espagne. D'autres allégements ont été motivés par des potentiels d'appréciation limités suite à certaines performances récentes comme Outotec (sortie de ligne), Arcadis, Erg, ou Alstom.

Au 30/06/2014, le fonds est investi à près de 97 % en actions et comporte 37 lignes. En cette fin d'exercice, les dix principales positions sont Johnson Matthey, Eurofins Scientific, Linde, Zumtobel, Orège, Naturex, Blue Solutions, Plastic Omnium, Albioma et Siemens.

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. La somme de l'exposition issue de l'investissement de titres en direct et de l'engagement est limitée à 100 % de l'actif net du FCP.

Une référence aux performances de l'OPC est disponible sur le site internet de La Banque Postale Asset Management (onglet « Documentation » puis « Reporting »):

www.labanquepostale-am.fr ou sur simple demande écrite auprès de La Banque Postale Asset Management, 34, rue de la Fédération – 75015 Paris.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Adhésion de l'OPC à diverses initiatives

Le FCP LBPAM Responsable Actions Environnement adhère au Code de transparence pour les OPC ISR ouverts au public, approuvé par l'AFG et le FIR.

LBPAM Responsable Actions Environnement a obtenu le Label ISR Novethic en septembre 2014, pour la sixième année consécutive.

Description des principaux critères et analyse des émetteurs

L'approche choisie pour ce fonds est l'approche « thématique ESG ». L'univers initial de la poche actions est constitué d'entreprises apportant des solutions aux défis environnementaux (changement climatique, raréfaction des ressources, etc.). Ces sociétés appartiennent aux secteurs de l'eau, des énergies renouvelables (hydraulique, éolienne, photovoltaïque, biomasse, etc.), du traitement des déchets et plus généralement de toute activité ayant pour but de développer des technologies propres ou d'améliorer la protection de l'environnement (transports collectifs, éco-services, etc.).

Un filtre est appliqué sur cet univers initial pour mesurer le niveau d'exposition de chaque entreprise aux risques ESG, et sa capacité à les gérer. Le niveau d'exposition est mesuré en fonction des activités et des implantations de chaque entreprise, les risques ESG variant selon ces facteurs. Les enjeux ESG importants qui sont analysés sont les suivants :

- Environnement : maîtrise de l'empreinte environnementale des activités de l'entreprise sur son écosystème proche, etc.
- Social : respect des droits de l'Homme et des principes internationaux du droit du travail, etc.
- Gouvernance : qualité des organes de direction, qualité des organes de surveillance, contrôle interne, et respect de l'actionnaire minoritaire.

L'analyse ESG est revue tous les trois mois.

Description de la méthodologie d'analyse et processus d'investissement

La première étape est extra-financière : elle permet de définir un univers d'investissement ISR, à partir de l'univers initial composé d'entreprises réalisant au moins 20 % de leur chiffre d'affaires dans des activités en lien avec l'environnement. Les entreprises de cet univers initial sont analysées selon les enjeux ESG. Pour réaliser cette analyse, LBPAM s'appuie sur différentes sources d'information :

- les agences de notation extra-financière (MSCI ESG Research, Vigeo, Oekom),
- les bureaux d'analyse extra-financière des banques d'investissement,
- le travail de veille permanente réalisé par l'équipe d'analystes ISR de LBPAM,
- les rencontres avec les entreprises, qui permettent de confirmer ou non l'évaluation des risques ESG par les analystes ISR.

Les entreprises présentant un risque fort de nature ESG et n'ayant pas mis en place de stratégie crédible pour le contrôler sont exclues de l'univers ISR. Ainsi, environ 80 % des entreprises de l'univers initial sont retenues dans l'univers ISR d'investissement.

La deuxième étape est financière. Une fois l'univers ISR déterminé, il est transmis au gérant, qui applique sa méthodologie d'analyse financière classique et construit ainsi le portefeuille final du fonds.

Si une entreprise est écartée de l'univers suite à la mise à jour de l'analyse ESG, les titres détenus en portefeuille doivent être vendus dans un délai d'un mois.

Mise à disposition d'informations ESG

LBPAM publie sur son site Internet la composition détaillée du portefeuille et un rapport ISR expliquant l'impact de la prise en compte des critères ESG sur la construction du portefeuille. Ces documents sont mis à jour tous les trois mois. Par ce biais, LBPAM souhaite donner à ses clients les moyens d'estimer la qualité de la démarche ISR mise en œuvre.

Quote-part d'investissement en titres éligibles au PEA (art. 91 quater L du CGI Annexe II)

En moyenne, la quote-part d'investissement en titres éligibles au PEA a été d'environ 90,58 %.

Procédure de suivi et de sélection des intermédiaires

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPC, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

Politique d'exercice des droits de vote

La Banque Postale Asset Management tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT, 34 rue de la Fédération, 75015 Paris.

Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de La Banque Postale Asset Management : www.labanquepostale-am.fr.

Comptes annuels

BILAN ACTIF AU 30/06/2014 EN EUR

	30/06/2014	28/06/2013
Immobilisations nettes	**0,00**	**0,00**
Dépôts	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers	**22 166 905,51**	**15 760 122,58**
Actions et valeurs assimilées	**21 654 604,01**	**15 259 295,54**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	21 654 604,01	15 259 295,54
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	**512 301,50**	**500 827,04**
OPC européens coordonnés et OPC français à vocation générale	512 301,50	500 827,04
OPC réservés à certains investisseurs - FCPR - FCIMT	0,00	0,00
Fonds d'investissement et FCC cotés	0,00	0,00
Fonds d'investissement et FCC non cotés	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	**68 617,13**	**55 724,87**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	68 617,13	55 724,87
Comptes financiers	**12 501,65**	**42 154,41**
Liquidités	12 501,65	42 154,41
Total de l'actif	**22 248 024,29**	**15 858 001,86**

BILAN PASSIF AU 30/06/2014 EN EUR

	30/06/2014	28/06/2013
Capitaux propres		
Capital	21 659 622,09	16 683 550,08
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	249,86	266,88
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	75 398,78	-1 305 957,16
Résultat de l'exercice (a, b)	381 183,03	355 177,90
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	**22 116 453,76**	**15 733 037,70**
Instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	**31 639,80**	**124 964,16**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	31 639,80	124 964,16
Comptes financiers	**99 930,73**	**0,00**
Concours bancaires courants	99 930,73	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	**22 248 024,29**	**15 858 001,86**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/06/2014 EN EUR

	30/06/2014	28/06/2013
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/06/2014 EN EUR

	30/06/2014	28/06/2013
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	61,02	10,30
Produits sur actions et valeurs assimilées	335 692,52	370 330,89
Produits sur obligations et valeurs assimilées	363 425,00	242 975,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	2 065,36	3 483,98
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Total (1)	**701 243,90**	**616 800,17**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	620,55	1 403,79
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	124,09	52,96
Autres charges financières	0,00	0,00
Total (2)	**744,64**	**1 456,75**
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	**700 499,26**	**615 343,42**
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	319 122,46	249 211,88
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**381 376,80**	**366 131,54**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-193,77	-10 953,64
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6)	**381 183,03**	**355 177,90**

LA BANQUE POSTALE

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

L'article 18 de l'ordonnance 2011-915 prévoit la possibilité de distribuer des plus-values nettes pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013. Le plan comptable des OPC a été modifié pour tenir compte de cette nouvelle possibilité. Les changements portent sur la définition des sommes distribuables. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais s'ajoutent au résultat net pour déterminer les sommes distribuables.

Le portefeuille est valorisé comme suit :

1. Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé sont évaluées à partir des cours les plus représentatifs parmi les cours de bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.
   - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé européen sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture du jour.
   - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture du jour.
   - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture du jour.
2. Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé hors Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours de devises publié par la Banque Centrale Européenne au jour de l'évaluation.
3. Les valeurs mobilières, dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
4. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

   Les parts ou actions des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à leur dernière valeur estimée.
5. À l'exception des Bons du Trésor français dont le cours est publié par la Banque de France, les titres de créances négociables et assimilés (contrat de pension, etc.) sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

   Les titres à moins de trois mois de durée de vie résiduelle, en l'absence de sensibilité particulière peuvent être évalués suivant une progression linéaire sur la période restant à courir entre le dernier prix de référence ou de valorisation et celui du remboursement.
6. Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :
   a. Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance ou la dette représentative des titres prêtés ou empruntés est également évaluée à la valeur de marché des titres.
   b. Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché.
7. Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :
   a. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du premier cours pratiqué le jour de l'évaluation.
   b. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours de devises publié par la Banque Centrale Européenne au jour de l'évaluation.
   c. Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.
8. Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts ou d'indices sont évaluées de la manière suivante :
   a. Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie future (principal et intérêt) au taux d'intérêt de marché.
   b. Les contrats d'échanges de conditions de taux d'intérêts de durée résiduelle inférieure à trois mois peuvent être valorisés suivant une progression linéaire sur la période restant à courir, entre le dernier prix de référence ou de valorisation et celui au terme de l'opération.
   c. Les plus ou moins-values issues des opérations d'échanges de devises sont valorisées suivant une progression linéaire sur la période restant à courir, entre le dernier prix de référence et celui au terme de l'opération.
   d. L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créances.
9. Evaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.

10. Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.
11. La commission de souscription est non acquise au FCP ; elle revient à la société de gestion et au commercialisateur.
12. Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à 1,80 % TTC de l'actif net, ces frais sont directement imputés au compte de résultat.
13. Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.
14. Les comptes annuels sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative publiée du mois de juin.
15. Affectation des sommes distribuables

    Définition des sommes distribuables :

    Les sommes distribuables sont constituées par :

    Le résultat :

    Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

    Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des Revenus.

    Les Plus et Moins-values :

    Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

    Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Part C	Part D et E
Affectation du résultat net	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution possibilité de distribution d'acompte
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisés	Le prospectus ne prévoit pas l'affectation des sommes distribuables au titre des plus ou moinsvalues nettes réalisées	Le prospectus ne prévoit pas l'affectation des sommes distribuables au titre des plus ou moins-values nettes réalisées

16. L'organisme s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPC, défini par le comité de règlementation du 2 octobre 2003 règlement N°2003-02 modifié.
17. La durée de l'exercice est de 12 mois.

2. Évolution de l'actif net au 30/06/2014 EN EUR

	30/06/2014	28/06/2013
Actif net en début d'exercice	**15 733 037,70**	**13 540 879,06**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	5 310 087,20	3 134 114,84
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-2 625 314,09	-2 478 925,57
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	963 486,26	567 040,83
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-860 686,10	-1 811 611,81
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-26 270,19	-24 940,29
Différences de change	53 929,45	-139 858,27
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	**3 431 889,97**	**2 811 982,18**
Différence d'estimation exercice N	4 496 957,70	1 065 067,73
Différence d'estimation exercice N-1	-1 065 067,73	1 746 914,45
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	**0,00**	**0,00**
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-245 083,24	-231 899,88
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	381 376,80	366 131,54
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments *	0,00	125,07
Actif net en fin d'exercice	**22 116 453,76**	**15 733 037,70**

* 2013 : * Indemnités pour le portefeuille.

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	**0,00**	**0,00**
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	**0,00**	**0,00**

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 501,65	0,06
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 930,73	0,45
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	12 501,65	0,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	99 930,73	0,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	GBP		CHF		NOK		Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 799 123,15	8,13	1 128 038,82	5,10	302 006,78	1,37	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	18 110,30	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	6 373,87	0,03	0,00	0,00	6 127,47	0,03	0,31	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	12,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	30/06/2014
Créances	
Ventes à règlement différé	3 558,69
Souscriptions à recevoir	11 388,74
Coupons et dividendes en espèces	47 741,70
Autres créances	5 928,00
Total des créances	**68 617,13**
Dettes	
Rachats à payer	750,00
Frais de gestion	30 214,10
Autres dettes	675,70
Total des dettes	**31 639,80**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS ENVIRONNEMENT C		
Parts souscrites durant l'exercice	11 600,71055	1 561 579,09
Parts rachetées durant l'exercice	-9 331,74518	-1 256 220,35
Solde net des souscriptions/rachats	2 268,96537	305 358,74
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS ENVIRONNEMENT D		
Parts souscrites durant l'exercice	24 668,88315	3 049 093,04
Parts rachetées durant l'exercice	-5 079,83035	-639 782,14
Solde net des souscriptions/rachats	19 589,05280	2 409 310,90
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS ENVIRONNEMENT E		
Parts souscrites durant l'exercice	56,23403	699 415,07
Parts rachetées durant l'exercice	-55,93275	-729 311,60
Solde net des souscriptions/rachats	0,30128	-29 896,53

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS ENVIRONNEMENT C	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Total des commissions acquises	**0,00**
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS ENVIRONNEMENT D	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Total des commissions acquises	**0,00**
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS ENVIRONNEMENT E	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Total des commissions acquises	**0,00**

3.7.FRAIS DE GESTION

	30/06/2014
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS ENVIRONNEMENT C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	97 546,37
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,65
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS ENVIRONNEMENT D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	218 155,88
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,65
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS ENVIRONNEMENT E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 420,21
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2014
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	30/06/2014
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	30/06/2014
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			512 301,50
	FR0010855379	LBPAM RESPONSABLE TRESO I FCP 5DEC	512 301,50
Instruments financiers à terme			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/06/2014	28/06/2013
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	249,86	266,88
Résultat	381 183,03	355 177,90
Total	**381 432,89**	**355 444,78**
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS ENVIRONNEMENT C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	112 488,53	112 455,38
Total	**112 488,53**	**112 455,38**
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS ENVIRONNEMENT D		
Affectation		
Distribution	236 274,81	239 472,49
Report à nouveau de l'exercice	0,00	208,73
Capitalisation	29 369,12	0,00
Total	**265 643,93**	**239 681,22**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	118 137,40367	98 548,35087
Distribution unitaire	2,00	2,43
Crédits d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	18 788,55	17 396,33
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS ENVIRONNEMENT E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 300,43	3 308,18
Total	**3 300,43**	**3 308,18**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/06/2014	28/06/2013
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	75 398,78	-1 305 957,16
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**75 398,78**	**-1 305 957,16**
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS ENVIRONNEMENT C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	23 208,70	-407 898,60
Total	**23 208,70**	**-407 898,60**
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS ENVIRONNEMENT D		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	51 559,68	-886 718,87
Total	**51 559,68**	**-886 718,87**
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS ENVIRONNEMENT E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	630,40	-11 339,69
Total	**630,40**	**-11 339,69**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2010	30/06/2011	29/06/2012	28/06/2013	30/06/2014
Actif net Global en EUR	**15 168 539,81**	**18 600 314,33**	**13 540 879,06**	**15 733 037,70**	**22 116 453,76**
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS ENVIRONNEMENT C					
Actif net en EUR	2 710 626,77	5 348 626,04	4 608 637,77	4 998 233,95	6 519 548,81
Nombre de titres	23 737,35496	40 652,95186	44 738,40926	42 936,88309	45 205,84846
Valeur liquidative unitaire en EUR	114,19	131,56	103,01	116,40	144,21
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	0,00	-9,49	0,51
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	3,34	2,79	2,73	2,61	2,48
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS ENVIRONNEMENT O					
Actif net en EUR	6 289 036,26	2 676 748,99	0,00	0,00	0,00
Nombre de titres	543,00000	198,00000	0,00000	0,00000	0,00000
Valeur liquidative unitaire en EUR	11 582,01	13 518,93	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	504,35	456,18	0,00	0,00	0,00
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS ENVIRONNEMENT D					
Actif net en EUR	5 199 197,69	9 445 830,31	8 764 721,07	10 595 686,86	15 419 936,26
Nombre de titres	45 531,38120	73 782,31097	89 827,46211	98 548,35087	118 137,40367
Valeur liquidative unitaire en EUR	114,18	128,02	97,57	107,51	130,52
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	0,00	-8,99	0,43
Distribution unitaire en EUR sur résultat	3,34	2,72	2,60	2,43	2,00
Crédit d'impôt unitaire en EUR	0,079	0,19	0,00	0,17	*
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,24
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS ENVIRONNEMENT E					
Actif net en EUR	969 679,09	1 129 108,99	167 520,22	139 116,89	176 968,69
Nombre de titres	84,91289	85,81612	16,26166	11,93577	12,23705
Valeur liquidative unitaire en EUR	11 419,69	13 157,30	10 301,54	11 655,46	14 461,71
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	0,00	-950,05	51,51
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	334,47	279,89	273,01	277,16	269,70

* Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12 INVENTAIRE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
LINDE AG	EUR	6 900	1 071 570,00	4,86
MVV ENERGIE AG	EUR	12 860	303 496,00	1,37
SIEMENS AG NAMEN	EUR	8 283	798 895,35	3,61
VOSSLOH AG	EUR	8 600	533 974,00	2,41
VTG AG	EUR	31 050	504 562,50	2,28
WACKER CHEMIE AG	EUR	7 240	610 549,20	2,76
TOTAL ALLEMAGNE			**3 823 047,05**	**17,29**
AUTRICHE				
WIENERBERGER AG	EUR	57 550	704 987,50	3,19
ZUMTOBEL AG	EUR	61 980	1 057 378,80	4,78
TOTAL AUTRICHE			**1 762 366,30**	**7,97**
BELGIQUE				
UMICORE	EUR	9 000	305 370,00	1,38
TOTAL BELGIQUE			**305 370,00**	**1,38**
ESPAGNE				
CONST.AUX.FERROCARRILES	EUR	710	248 003,00	1,12
TOTAL ESPAGNE			**248 003,00**	**1,12**
FRANCE				
ALBIOMA	EUR	46 250	860 250,00	3,89
ALBIOMA RTS 20-06-14	EUR	46 250	0,00	0,00
ALSTOM	EUR	10 710	285 153,75	1,29
AUREA	EUR	18 814	98 961,64	0,45
AUREA RTS	EUR	18 814	0,00	0,00
BLUE SOLUTIONS - W/I	EUR	26 010	893 183,40	4,04
BUREAU VERITAS	EUR	27 920	565 938,40	2,56
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	10 520	433 476,60	1,96
FAIVELEY TRANSPORT	EUR	14 190	751 360,50	3,40
GROUPE EUROTUNNEL REGROUPT	EUR	22 100	218 281,70	0,99
METABOLIC EXPLORER	EUR	34 360	88 305,20	0,40
NATUREX	EUR	14 234	950 973,54	4,29
OREGE	EUR	185 600	1 020 800,00	4,61
PLASTIC OMNIUM	EUR	37 800	866 754,00	3,92
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	11 320	778 250,00	3,52
SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY	EUR	43 995	615 050,10	2,78
TOUAX	EUR	10 032	179 873,76	0,81
TOTAL FRANCE			**8 606 612,59**	**38,91**
ITALIE				
ALERION INDUSTRIES	EUR	91 206	312 836,58	1,41
ANSALDO STS SPA	EUR	48 858	381 092,40	1,72
ENEL GREEN POWER SPA	EUR	189 560	392 010,08	1,77
ERG SPA	EUR	50 000	563 500,00	2,56
TOTAL ITALIE			**1 649 439,06**	**7,46**
LUXEMBOURG				
EUROFINS SCIENTIFICS SA	EUR	4 940	1 109 524,00	5,02
TOTAL LUXEMBOURG			**1 109 524,00**	**5,02**
NORVEGE				
TOMRA SYSTEMS ASA	NOK	50 860	302 006,78	1,37
TOTAL NORVEGE			**302 006,78**	**1,37**
PAYS-BAS				
ARCADIS	EUR	14 303	360 006,51	1,63
ROYAL PHILIPS	EUR	24 210	561 066,75	2,53
TOTAL PAYS-BAS			**921 073,26**	**4,16**

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ROYAUME UNI				
INTERTEK GROUP	GBP	16 480	565 234,19	2,56
JOHNSON MATTHEY PLC	GBP	31 902	1 233 888,96	5,57
TOTAL ROYAUME UNI			**1 799 123,15**	**8,13**
SUISSE				
ABB LTD	CHF	33 140	556 695,29	2,52
SULZER AG	CHF	5 583	571 343,53	2,58
TOTAL SUISSE			**1 128 038,82**	**5,10**
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur marchés réglementé ou assimilé			**21 654 604,01**	**97,91**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**21 654 604,01**	**97,91**
Organismes de placement collectif				
OPC français à vocation générale				
FRANCE				
LBPAM RESPONSABLE TRESO I FCP 5DEC	EUR	50	512 301,50	2,32
TOTAL FRANCE			**512 301,50**	**2,32**
TOTAL OPC français à vocation générale			**512 301,50**	**2,32**
TOTAL Organismes de placement collectif			**512 301,50**	**2,32**
Créances			**68 617,13**	**0,31**
Dettes			**-31 639,80**	**-0,14**
Comptes financiers			**-87 429,08**	**-0,40**
Actif net			**22 116 453,76**	**100,00**
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS ENVIRONNEMENT C	EUR	45 205,84846	144,21	
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS ENVIRONNEMENT D	EUR	118 137,40367	130,52	
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS ENVIRONNEMENT E	EUR	12,23705	14 461,71	

LA BANQUE POSTALE

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(SELON INSTRUCTION FISCALE DU CGI: N°140 5I - 2 - 05 DU 11 AOUT 2005)
Portefeuille : LBPAM RESPONSABLE ACTIONS ENVIRONNEMENT

DECOMPOSITION DU COUPON PART : LBPAM RESPONSABLE ACTIONS ENVIRONNEMENT D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire Actions ouvrant droit à réfaction et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire Revenus non déclarables et non imposables Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	236 274,81	EUR	2,00	EUR
TOTAL	**236 274,81**	**EUR**	**2,00**	**EUR**

MAZARS

FCP
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS ENVIRONNEMENT

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2014

MAZARS

FCP
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS ENVIRONNEMENT

34, rue de la Fédération
75737 Paris Cedex 15

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2014

FCP
LBPAM
RESPONSABLE
ACTIONS
ENVIRONNEMENT

Exercice clos le
30 juin 2014

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la Société de gestion du fonds, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels du FCP LBPAM RESPONSABLE ACTIONS ENVIRONNEMENT, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Société de gestion du fonds. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. S'agissant d'un FIA, il ne porte pas sur les bases de données fournies par des tiers indépendants pour l'élaboration de l'état de hors bilan inclus dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FIA à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- nos appréciations ont notamment porté sur le respect des principes et méthodes comptables applicables aux FIA, tels qu'ils sont définis par le règlement n° 2003-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 22 octobre 2014

Le commissaire aux comptes

Mazars :

Gilles DUNAND-ROUX